

PROJET N^o CERO-1-12-1602	Combinaison de moyens de lutte pour contrer la fusariose de l'épi chez le blé et l'orge
PERSONNE CONTACT	Sylvie Rioux
REQUÉRANT	Centre de recherche sur les grains (CÉROM)
DATE DE DÉBUT	Mars 2013

APERÇU DU PROJET

La fusariose de l'épi est une maladie des céréales qui constitue un défi constant à la production de blé et d'orge au Québec. Son principal préjudice provient de la présence de mycotoxines dans les grains. Ces toxines, dont la plus connue est la vomitoxine ou DON (*désoxynivalénol*), sont produites par les *Fusarium* pathogènes qui infectent les épis des céréales au champ. Plusieurs moyens de lutte ont démontré leur efficacité pour réduire l'incidence de la fusariose. Dans les publications destinées aux producteurs, il est recommandé d'utiliser le plus de moyens de lutte possibles afin de pouvoir rencontrer les exigences du marché quant à la contamination des grains par les toxines. Il n'y a cependant que très peu d'études qui ont été réalisées pour démontrer cette recommandation. À notre connaissance, il n'y en a eu aucune chez l'orge et une seule chez le blé qui a été conduite au Dakota du Nord et qui a montré qu'il était plus avantageux d'utiliser trois moyens de lutte en combinaison (rotation, cultivar plus résistant et application d'un fongicide) plutôt qu'un seul ou deux de ces moyens pour réduire les symptômes de fusariose et le contenu des grains en DON.

Le présent projet, d'une durée de 2 ans, vise à réaliser une telle étude dans les conditions de cultures québécoises et avec les cultivars disponibles au Québec, autant chez le blé que chez l'orge, afin de démontrer aux producteurs les avantages agronomiques et économiques d'adopter une gestion intégrée pour lutter contre cette maladie. Nous proposons d'installer un essai blé et un essai orge à trois stations, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Saint-Augustin-de-Desmaures et Normandin, afin de couvrir les trois zones agroclimatiques du Québec. Le dispositif expérimental pour chacun des essais sera un dispositif en parcelles partagées (*split-plot*) avec, en parcelles principales, les précédents culturaux (soya ou canola, maïs ou céréale et céréale inoculée) et, en sous-parcelles, les traitements cultivar (un cultivar peu sensible et un cultivar très sensible) et les traitements fongicides (avec ou sans fongicide). Les traitements mentionnés ci-haut seront mis en place l'année précédant l'implantation des parcelles de céréale. Les deux cultivars de chacune des espèces seront choisis en fonction de leur degré de sensibilité à la fusariose. Le fongicide utilisé sera le Prosaro 250 EC.